

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21

LES SCOUTS ET GUIDES PLURALISTES

Appels à candidature

Pour l'Assemblée Générale 2020, les élections prévues portent sur :

- Un·e président·e du Conseil Fédéral
- Un·e président·e du Conseil d'Administration
- Un maximum de quatre administrateur·rices (dont maximum 3 de + de 35 ans)
- Un maximum de quatre conseiller·ères au Conseil d'Arbitrage
- Deux vérificateur·rices aux comptes

Si tu as des questions ou des doutes concernant ta candidature ou si tu es intéressé·e, contacte-nous !
Envoie ta candidature avant le 5 mars 2021 au Conseil d'Administration (CA) : benoit@sgp.be.

Être président·e du Conseil Fédéral

- C'est représenter le Mouvement auprès des partenaires politiques et de jeunesse, ainsi que dans les structures du scoutisme et guidisme européen et mondial. Le·la président·e fédéral·e s'assure notamment de l'exécution du Plan d'action voté par le Mouvement. Il·elle veille au bon fonctionnement des organes statutaires de l'association, en collaboration avec le·la président·e du Conseil d'Administration.
- C'est développer des compétences utiles pour ta vie personnelle et professionnelle, notamment en gestion d'équipe et de réunions, ou encore en planification de projets.
- C'est acquérir une connaissance du fonctionnement d'une ASBL, de ses aspects organisationnels et financiers et des organes externes avec lesquels le Mouvement travaille.
- C'est avoir au moins 25 ans.

Être président·e du Conseil d'Administration

- C'est avoir l'envie d'améliorer la gestion financière, administrative et patrimoniale de l'Association. C'est coordonner les instances et les administrateur·rices entre eux, c'est porter un regard critique lors des débats, c'est s'assurer que chaque décision soit prise raisonnablement. C'est un challenge qui ne se relève pas seul·e, mais avec tout le Conseil d'Administration.
- C'est développer des compétences utiles pour ta vie personnelle et professionnelle, notamment en gestion d'équipe et de réunions, ou encore en planification de projets.
- C'est acquérir une connaissance du fonctionnement d'une ASBL, de ses aspects organisationnels et financiers et des organes externes avec lesquels le Mouvement travaille.
- C'est avoir au moins 25 ans.

Être administrateur·rice

- C'est être curieux·se et s'intéresser au fonctionnement de notre Mouvement et de ses instances.
- C'est prendre part au management d'une « petite entreprise », se poser des questions sur nos sources de financement, penser l'utilisation de nos bâtiments et domaines, prendre des initiatives pour aider nos Unités dans leur gestion quotidienne.
- C'est continuer à s'engager pour un Mouvement qui nous a fait grandir.

En savoir plus à propos du Conseil d'Administration : statuts, chapitre IV, page 12 et règlement fédéral, Art. 4.9, page 32.

Être conseiller·ère au Conseil d'Arbitrage

- C'est, à la demande du Conseil d'Administration, régler de manière collégiale au sein du Conseil tous les conflits qui dépendent de sa compétence lorsque toutes les possibilités de médiation ont échoué.
- C'est être élu·e pour trois ans, et n'exercer aucun autre mandat au sein du Mouvement.

En savoir plus à propos du Conseil d'Arbitrage : Règlement fédéral, Art. 5.4.4, page 38.

Être vérificateur·rice aux comptes

- C'est, après la clôture de l'exercice comptable de l'année en cours, contrôler l'exactitude des pièces comptables et vérifier de manière générale la bonne tenue de la comptabilité de l'ASBL.